

VOS OBLIGATIONS LORS D'UNE TRANSACTION

RECAPITULATIF DES CONTROLES A EFFECTUER SELON LES CAS :

VENTE D'UNE MAISON INDIVIDUELLE CONSTRuite AVANT 1948

- État des risques d'accessibilité au plomb
- Constat de repérage amiante
- État parasitaire (1)
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat des risques naturels et technologiques

VENTE D'UNE MAISON INDIVIDUELLE CONSTRuite ENTRE 1948 ET JUILLET 1997

- Constat de repérage amiante
- État parasitaire (1)
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat des risques naturels et technologiques

VENTE D'UN LOT PRIVATIF D'UNE COPROPRIETE CONSTRuite AVANT 1948

- État des risques d'accessibilité au plomb
- Constat de repérage amiante
- Métré selon loi Carrez
- État parasitaire (1)
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat des risques naturels et technologiques

VENTE D'UN LOT PRIVATIF D'UNE COPROPRIETE CONSTRuite ENTRE 1948 ET JUILLET 1997

- Constat de repérage amiante
- Métré selon loi Carrez
- État parasitaire (1)
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat des risques naturels et technologiques

IMMEUBLE EN COPROPRIETE CONSTRUIT AVANT 1948. (Chaque lot privatif et parties communes)

- État des risques d'accessibilité au plomb
- Diagnostic amiante
- État parasitaire (1)
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat des risques naturels et technologiques

IMMEUBLE EN COPROPRIETE CONSTRUIT DE 1948 A 1997. (Chaque lot privatif et parties communes)

- Diagnostic amiante
- État parasitaire (1)
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat des risques naturels et technologiques

DEMOLITION D'UN IMMEUBLE

- Constat de repérage amiante spécifique
- Diagnostic plomb (dans le cas d'un immeuble construit avant 1948)

VENTE D'UN LOT PRIVATIF D'UNE COPROPRIETE CONSTRuite APRES 1997

- Métré selon loi Carrez
- État parasitaire (1)
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat des risques naturels et technologiques

VENTE D'UNE MAISON INDIVIDUELLE CONSTRuite APRES 1997

- État parasitaire (1)
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat des risques naturels et technologiques

(1) Selon les communes

Le vendeur d'un logement équipé d'une installation intérieure au gaz de plus de 15 ans doit produire un diagnostic de son installation pour être exonéré de la garantie pour vices cachés.



M. Lakbir EL BOUICHAR
Certificat n°
Amiante. Termites. Gaz. DPE